

ZEN'BIEN ÉDITIONS

CONTRAT D'ÉDITION À COMPTE D'ÉDITEUR

Entre les soussignés :

La Maison d'Édition :

Zen'Bien Éditions – représentée par Mme **Diana LAÏLLY**
Lieu dit Mezzana, 20218 MOLTIFAO

SIREN / SIRET : RCS de Bastia 497505925 00030

E-mail : diana.lailly@gmail.com

Téléphone : 0679087562

Ci-après dénommée « **l'Éditeur** »

ET

L'Auteur :

M. _____

Né(e) le ____ / ____ / ____ à _____

Domicilié(e) : _____

Tél. : _____ E-mail : _____

Ci-après dénommé(e) « **l'Auteur** »

Article 1 – Objet

L'Auteur cède à l'Éditeur, qui accepte, le droit d'éditer, publier, fabriquer et commercialiser l'ouvrage provisoirement intitulé :

« _____ »,
sous forme **papier et numérique**, en langue française, pour diffusion mondiale.

Article 2 – Durée et exclusivité

La présente cession est conclue pour **cinq (5) ans**, renouvelable tacitement par périodes de deux ans, sauf dénonciation par **simple e-mail** adressé par l'une des parties à l'autre.

La cession est **exclusive** pour l'édition papier et numérique en langue française.

Les droits dérivés – traductions, livre audio, adaptations scéniques ou audiovisuelles – feront l'objet d'avenants spécifiques.

Article 3 – Libre résiliation

Chacune des parties peut **mettre fin au présent contrat à tout moment, par simple notification par e-mail, sans préavis ni justification** :

- l'Auteur s'il trouve des conditions d'édition plus favorables ;
- l'Éditeur s'il estime que l'Auteur adopte un comportement portant atteinte à l'image, à l'éthique ou au bon fonctionnement de la maison d'édition.

En cas de résiliation, les droits d'exploitation reviennent immédiatement à l'Auteur après règlement des comptes en cours.

Article 4 – Obligations de l'Éditeur

L'Éditeur assure :

- l'attribution d'un **ISBN** et le **dépôt légal** (CPI art. L131-2),
- la **maquette, l'impression et la fabrication** de l'ouvrage,
- la **mise en vente** via librairies, plateformes en ligne et ventes directes,
- la **tenue d'un compte d'exploitation séparé et vérifiable** pour l'ouvrage.

Article 5 – Définition du “Net Éditeur”

On entend par « **Net Éditeur** » :

le montant **effectivement encaissé** par l'Éditeur pour chaque exemplaire vendu, **après déduction** :

- de la **TVA** ou de toute taxe assimilée,
 - des **frais d'impression** facturés par l'imprimeur ou la plateforme POD,
 - des **commissions, marges ou remises commerciales** consenties aux distributeurs, libraires ou plateformes en ligne (ex. Amazon KDP, Fnac, etc.),
 - des **frais bancaires, de transaction et d'expédition** liés à la vente.
-

Article 6 – Rémunération de l'Auteur

L'Auteur percevra **soixante pour cent (60 %) du Net Éditeur** ainsi défini.

L'Éditeur conservera **quarante pour cent (40 %) du Net Éditeur**.

Le règlement des droits d'auteur interviendra **dans les 60 jours suivant l'encaissement effectif des sommes par l'Éditeur auprès des distributeurs ou plateformes**.

Article 7 – Exemplaires d'Auteur et ventes directes

L'Éditeur s'engage à fournir à l'Auteur, sur demande écrite, des exemplaires de l'ouvrage **au prix coûtant d'impression** tel que facturé par l'imprimeur au jour de la commande.

Ces exemplaires sont destinés aux ventes **réalisées directement par l'Auteur** : salons, conférences, partenariats locaux, grandes surfaces, etc.

Pour ces ventes directes :

- l'Auteur conserve **90 % du prix de vente effectivement encaissé**,
- et reverse **10 % à l'Éditeur** au titre des frais fixes (ISBN, dépôt légal, suivi comptable, frais de port éventuels).

L'Auteur assume **seul la facturation, la logistique et les obligations fiscales** afférentes à ces ventes.

L'Éditeur ne prélève **aucune autre marge ni commission** sur ces exemplaires.

Article 8 – Reddition des comptes

L'Éditeur adressera à l'Auteur un **état détaillé des ventes et droits** deux fois par an (au 30 juin et au 31 décembre) et réglera les sommes dues dans le délai prévu à l'article 6.

L'Auteur pourra, à ses frais, **faire vérifier les comptes** conformément à l'**article L132-13 du CPI**.

Article 9 – Garantie

L'Auteur garantit être **titulaire exclusif des droits** sur le contenu de l'ouvrage et s'engage à relever l'Éditeur indemne de toute réclamation ou poursuite de tiers (CPI art. L132-8).

Article 10 – Décès de l'Auteur

En cas de décès de l'Auteur :

1. Les **droits patrimoniaux** et les obligations contractuelles sont transmis à ses **héritiers légaux ou testamentaires**, conformément aux **articles L123-1 et L132-12 du CPI** et au Code civil.
 2. L'Éditeur pourra poursuivre l'exploitation de l'ouvrage dans les conditions du présent contrat et reversera aux héritiers la rémunération prévue à l'article 6.
 3. Les héritiers pourront **mettre fin au contrat par simple notification écrite (e-mail ou courrier)**, sous réserve du règlement des comptes en cours.
-

Article 11 – Décès de l'Éditeur ou cessation d'activité

En cas de décès de l'Éditeur ou de cessation d'activité de Zen'Bien Éditions :

1. Les **droits et obligations** issus du présent contrat sont transmis aux héritiers ou au successeur légal de l'Éditeur.
 2. L'Auteur pourra **mettre fin immédiatement au contrat par e-mail ou courrier**, sous réserve du règlement des comptes en cours.
 3. À défaut de successeur désigné, **tous les droits cédés reviennent automatiquement à l'Auteur**, libre d'exploiter l'ouvrage comme il l'entend.
-

Article 12 – Dépôt légal et loi applicable

L'Éditeur accomplira le **dépôt légal** prévu par le **Code du Patrimoine art. L131-2** et respectera la **loi n° 81-766 du 10 août 1981 sur le prix unique du livre**.

Le présent contrat est régi par le **Code de la Propriété Intellectuelle français (articles L132-1 et suivants)**.

Tout litige sera soumis à la compétence exclusive du **tribunal judiciaire du siège de l'Éditeur**.

Fait à _____, le _____

En deux exemplaires originaux, chaque partie reconnaît avoir reçu le sien.

Signatures :

L'Éditeur : _____

L'Auteur : _____

ANNEXE 1 – Exemple indicatif de ventilation financière :

- Exemple :*
- *Livre de 200 pages*
 - *Prix public : 18 € TTC*
 - *TVA 5,5 %*
 - *Impression estimée : 6 €*

« La présente **Annexe 1** est jointe au contrat à titre **purement indicatif et non contractuel**, afin d'illustrer la mécanique du **Net Éditeur** et la répartition prévue aux articles 6 et 7. Les montants effectifs évolueront selon les tarifs réels d'impression, le choix du papier et des finitions, les remises commerciales et les frais de port applicables. »

Voir ventilation page suivante.

Poste	Amazon KDP (POD)	Hachette Diffusion + Librairie	Librairie directe (sans diffuseur)	Salon / Vente directe Éditeur	Vente directe Auteur
Prix public TTC	18,00 €	18,00 €	18,00 €	18,00 €	18,00 €
TVA livre 5,5 %	−0,94 €	−0,94 €	−0,94 €	−0,94 €	−0,94 €
Prix public HT	17,06 €	17,06 €	17,06 €	17,06 €	17,06 €
Commission / remise distributeur	−6,82 € (40 %)	−8,53 € (≈50 % Hachette + librairie)	−5,12 € (≈30 % libraire)	—	—
Coût d'impression (*) ≈ 6 €	−6,00 €	−6,00 €	−6,00 €	−6,00 €	−6,00 €
Net Éditeur disponible (**)	4,24 €	2,53 €	5,94 €	11,06 €	11,06 €
Répartition Éditeur 40 %	1,70 €	1,01 €	2,38 €	4,42 €	—
Répartition Auteur 60 %	2,54 €	1,52 €	3,56 €	6,64 €	—
Vente directe Auteur (90 % / 10 %)	—	—	—	—	16,26 € Auteur / 1,80 € Éditeur

